CROIX-ROUGE
de Belgique

CROIX-ROUGE DE BELGIQUE
Rue du Rempart des Moines, 78 - 1000 BRUXELLES
BE 0406.729.809- Code INAMI 7-96036-43

Facturation transport et réclamations :
Tél : 081/77.10.60
E-mail : cellule.encodage@croix-rouge.be
Du lundi au vendredi de 8:30 à 10:30 - Mardi 8:30 à 15:30

OKENGE OKOKO SAMUEL
RUE DU PONT DE PIERRE 3
7033 CUESMES
BELGIQUE

Numéro d'agrément SPF SPSCAE : 036

Facture DG-V1122616735

Siège d'exploitation: Bld Ernest Mélot, 42 à 5000 Namur

Date document 19/05/2026
N° client facturé C00372681

Intervention d'assistance médicale d'urgence par le service ambulancier

Date intervention :	06/04/2026 12:38:21	**N° patient :**	PAT0385159
N° intervention :	25129279	**N° fiche ambureg :**	50260960487

Patient : **OKENGE OKOKO SAMUEL**
RUE DU PONT DE PIERRE 3
7033 CUESMES
BELGIQUE

De : MONS (CUESMES) (7033), RUE DU PONT DE PIERRE 3
A : GILLY (6060), GRAND HOPITAL DE CHARLEROI - SITE LES VIVIERS - RUE DU CAMPUS DES VIVIERS 1

	A charge du patient
Forfait intervention service d'ambulance.	
Montant forfaitaire de 75,36 EUR	**75,36**
Total EUR	**75,36**

INFORMATIONS POUR LE PAIEMENT

Montant à payer pour le 18/06/2026 :	**75,36 EUR**
Bénéficiaire :	CROIX-ROUGE DE BELGIQUE Rue du Rempart des Moines, 78 1000 BRUXELLES
IBAN :	**BE19 1910 5168 6212**
BIC :	CREGBEBB
Communication structurée :	**812/2616/73583**

Le patient ou son titulaire peut demander au représentant légal du service ambulancier l'accès aux données à caractère personnel et aux autres données de l'intervention ambulancière au cours de laquelle il y a eu contact avec le patient.
Vos données sont traitées conformément à la réglementation relative à la protection des données. Elles sont transmises à notre société de recouvrement pour les impayés.
Facture conforme à l'AR du 28/11/2018.
Exemption de certifier et de contresigner toutes les factures. Procuration N 238 Ministère des Finances.
Exempté de TVA conformément à l'art 44 du Code de la TVA.
La communication structurée doit être obligatoirement utilisée lors du paiement. Le paiement par chèque n'est pas autorisé.
Conditions générales de vente
Echéance : 30 jours date facture
Dans le cas où nous ne serions pas en possession de votre paiement dans le délai communiqué, nous nous verrons obligés, conformément à nos conditions générales et en application de l'AR du 28/11/18, d'augmenter votre créance de 50% pour frais supplémentaires. Les frais seront dus sans l'envoi d'une mise en demeure.
En cas de litige, les tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents.